

Octobre 2015 – DOCUMENT RELAIS 6  
Projet de texte à débattre lors des Journées  
de la société civile du FMMD

Document relais sur les droits de l'enfant –  
La perspective des droits de l'enfant concernant le plan  
d'action pour la collaboration établi sur 5 ans

# Droit du travail pour les travailleurs migrants :

## Une perspective fondée sur les droits de l'enfant

Ce document fait partie d'une série de documents relais qui examinent, du point de vue des droits de l'enfant, différents points d'un Plan d'action pour la collaboration établi sur 5 ans. Leur objectif est d'étudier les éléments qui touchent particulièrement les enfants dans le contexte de la migration et de fournir des informations concernant des approches plus cohérentes sur le plan des droits de l'enfant. Il s'agit d'une contribution aux Journées de la société civile du Forum mondial sur la migration et le développement (Istanbul, Turquie, 12 et 13 octobre 2015).



Thailand Burmese Youth working on construction sites/ Terre des Hommes France

## Recommandations clés

- 1 Les efforts de développement devraient être plus concentrés sur les enfants et une attention accrue devrait être portée à la qualité de l'éducation, des moyens de subsistance et des possibilités de développement personnel pour les enfants et les jeunes adultes migrants. Une approche tenant compte de la dimension de genre est essentielle lorsque l'on considère les facteurs incitant les jeunes à migrer.
- 2 Des efforts plus importants doivent être fournis par l'ensemble des acteurs, y compris les groupes de migrants et de travailleurs, afin d'atteindre les enfants travailleurs migrants, et tout particulièrement ceux travaillant dans le secteur informel. Quel que soit leur statut de résidence ou de travail, il faut soutenir ces enfants dans leur accès à leurs droits fondamentaux tels que la santé, l'éducation et la justice, ainsi que la protection contre les violences et les abus sur leur lieu de travail.
- 3 Les programmes et politiques d'intervention devraient prendre en compte le choix de migrer fait par les enfants. Les campagnes de sensibilisation doivent évoluer vers des interventions plus systémiques, offrant aussi bien des informations sur les risques existants qu'une aide et des conseils sur la manière de faire face à ces risques sur les routes migratoires.
- 4 Des données mieux ventilées sur la situation des migrants, et permettant d'alimenter le débat politique, sont nécessaires. Dans la recherche et le débat politique qui les concernent, une place plus importante devrait être laissée aux migrants, y compris aux enfants migrants.
- 5 Les États et autres parties prenantes, dont les employeurs, devraient soutenir les travailleurs migrants et leurs familles en appliquant des conditions de travail justes ainsi qu'en fournissant et soutenant des programmes et services spéciaux. De meilleurs résultats pour les travailleurs migrants et leurs familles pourraient être obtenus grâce à des efforts de coordination entre les pays d'origine et d'accueil et par une étude plus approfondie de l'utilisation des TIC.
- 6 Les États sont appelés à signer et ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

## Contexte

Lors des débats concernant les droits des travailleurs migrants, très peu d'attention est prêtée aux enfants. Alors que ces derniers sont directement touchés, puisque beaucoup d'entre eux migrent à la recherche de meilleures opportunités de travail. Dans le cadre du droit international, deux conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) déterminent à quel âge et sous quelles conditions les enfants peuvent travailler. Il s'agit des conventions de l'OIT sur l'âge minimum<sup>[1]</sup> et sur les pires formes de travail des enfants.<sup>[2]</sup> Aujourd'hui, cependant, avec 168 millions d'enfants travailleurs, beaucoup d'États trouvent l'application de ces conventions très difficiles et un grand nombre d'enfants migrants comment à travailler très jeune et dans des conditions qui ne sont adaptées ni à leur âge ni à leur développement.

Les enfants sont aussi indirectement touchés par le droit du travail lorsque leurs parents migrent à la recherche d'un emploi. La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille<sup>[3]</sup>, qui garantit la protection des travailleurs migrants sur le marché du travail, reconnaît les effets d'une telle protection sur les membres de leurs familles, enfants y compris. Ces répercussions sont significatives aussi bien lorsque les enfants se déplacent avec leurs parents vers un pays de destination que lorsqu'ils restent dans leur pays d'origine. Malheureusement, cette convention a été peu ratifiée, elle ne peut donc, dans beaucoup de contexte, pas être d'un grand secours aux enfants de travailleurs migrants. D'autre part, la Convention relative aux droits de l'enfant, qui a été pratiquement universellement ratifiée, est encore très peu appliquée dans le cas des enfants migrants, particulièrement lorsqu'ils sont sans papiers.

<sup>[1]</sup> C138, Convention concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973, disponible sur: [http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100\\_INSTRUMENT\\_ID:3122832](http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:3122832) <sup>[2]</sup> C 182, Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999, disponible sur: [http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100\\_INSTRUMENT\\_ID:3123273](http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:3123273) <sup>[3]</sup> <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CMW.aspx>

# Défis et questions clés

## Les enfants migrants et le travail des enfants

### Les enfants peuvent-ils migrer dans le but de travailler ?

Dans le droit international, la définition du travail des enfants inclut les pires formes de travail ainsi que les travaux réalisés par des enfants en dessous de l'âge minimum (14-15 ans). Donc, d'après le droit international du travail, les adolescents âgés de 15 à 18 ans ont le droit de migrer et de travailler, tant qu'ils ne sont pas soumis aux pires formes de travail. Les enfants plus jeunes n'ont, aux yeux de la loi, pas le droit de travailler. C'est également pour cela que leur quête de meilleures possibilités d'emploi à travers la migration est souvent remise en question.

Pour décrire le vaste phénomène de la migration précoce des enfants en quête de travail en Afrique de l'Ouest, le Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs présente un argument souvent avancé par les enfants : « Ici je suis maltraité, dans mon village aussi, mais au moins je gagnerai quelque chose. »<sup>[4]</sup> Cette citation met bien en évidence le lien entre migration et développement. Manquant d'un accès (convenable) à l'éducation, sans autre possibilité de développement personnel et soumis à une forte pression économique de la part de leur famille, les enfants commencent à travailler très tôt dans leurs communautés d'origine. Certains d'entre eux décident plus tard de migrer à la recherche de meilleures conditions de travail. Ils peuvent entrer sur le marché du travail de manière informelle et, une fois dans un pays de transit ou de destination, les enfants migrants peuvent généralement trouver du travail via des membres de leurs familles ou d'autres migrants. Ils sont amenés à travailler dans le secteur informel, notamment dans les services (travaux domestiques), l'agriculture ou l'industrie (p.e. minière ou textile).

C'est dans le Sud que se trouve la majorité des enfants travaillant dans le secteur informel. Dans le contexte Nord-Sud, la plupart des enfants migrants à la recherche d'un emploi ont dépassé l'âge minimum. Cependant, le risque que ces enfants se retrouvent dans le secteur informel reste également élevé au Nord, surtout pour les enfants sans papiers.

### L'exploitation des enfants migrants et les régimes de protection apparentés

En conséquence, les enfants travaillant dans le secteur informel ne bénéficient pas de la protection de l'inspection du travail et du droit du travail. Pas plus qu'ils ne bénéficient du soutien d'unités de travail spécifiques. Les avantages qu'ils retirent de leur situation de travailleurs migrants sont d'une autre nature : ils disposent de leurs propres revenus, vivent de manière indépendante et ont plus d'occasions de nouer des contacts avec leurs pairs. Certains arrivent à soutenir leur famille restée dans leur pays d'origine grâce à leur travail, alors que pour certaines jeunes filles c'est une occasion de constituer leur dot.

Cela ne veut cependant pas dire que les conditions de travail de ces enfants migrants ne leur sont pas préjudiciables. Dans une étude récente, les cas d'enfants travailleurs migrants dans trois pays (Kenya, Népal et Pérou) ont été comparés aux cas d'enfants travailleurs issus du pays. Bien que le nombre de cas étudiés ait été limité (430 cas au total), la tendance montrait que les enfants travailleurs migrants étaient moins bien lotis en termes d'heures de travail, de salaire, de conditions de vie, d'accès à l'éducation et d'expositions aux travaux dangereux, à la violence, à la privation de nourriture et à la servitude, que les enfants travailleurs issus du pays.<sup>[5]</sup>

Du fait de leur âge, ils ne sont pas protégés par le droit du travail. La combinaison de leur âge et de leur nationalité, quant à elle, les empêche souvent d'avoir accès à la justice si leurs employeurs ou d'autres personnes commettent à leur encontre des crimes graves, y compris en cas de viol ou d'autres formes d'exploitation ou d'abus sexuels.

En 2009, la Fondation pour les femmes en Thaïlande et Terre des Hommes ont interrogé des enfants dans un centre de détention pour migrants à Bangkok, en Thaïlande. Sur 167 enfants interrogés, 121 ont déclaré avoir déjà été victimes d'abus, dont l'exploitation au travail (48), la détention sur leur lieu de travail (33), des violences physiques (23) et des abus sexuels (2). Aucun d'entre eux n'avait cependant pu intenter une action en justice contre leur employeur à cause de leur statut migratoire, de leur manque d'information concernant les contrevenants et par crainte d'être expulsés.

<sup>[4]</sup> Exode précoce et traite des enfants en Afrique de l'Ouest, Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs, Enda Tiers- Monde Jeunesse Action 2008 | <sup>[5]</sup> Child migrants in child labour: an invisible group in need of attention, 2012, Organisation internationale du travail et Child Helpline International, disponible sur: [www.ilo.org/ipecinfo/product/download.do?type=document&id=20535](http://www.ilo.org/ipecinfo/product/download.do?type=document&id=20535)

### **La migration des filles et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales**

Enfin, un grand nombre d'enfants, et en particulier de jeunes filles, franchissent des frontières internationales poussés par de fausses promesses et finissent par être exploités sexuellement à des fins commerciales une fois leur destination atteinte. Afin de combattre ce phénomène, beaucoup d'organisations de la société civile ont investi dans des campagnes de sensibilisation enjoignant souvent les jeunes filles à ne pas quitter leur foyer. Un nombre croissant d'éléments tend pourtant à montrer que ces interventions ont une portée limitée. Les activités de sensibilisations sont insuffisantes, à elles seules, pour faire changer les comportements. Dans bon nombre de pays, les jeunes filles se sentent poussées à quitter leur foyer, ce qui les entraîne à ignorer les nombreux risques qu'elles encourent.

## **La migration de travail et les enfants de travailleurs migrants**

### **Que nous dit la recherche ?**

Les régimes de migration ne touchent pas uniquement les travailleurs migrants, mais également leurs familles, y compris les enfants. Les résultats actuels en la matière restent contradictoires. Le sujet lui-même est un défi, car il exige de quantifier le bien-être, les relations au sein de la famille et avec l'environnement, etc. De plus, les données disponibles sont limitées et ne sont pas assez ventilées. Des informations concernant l'âge, le genre, le statut social ou les éléments de la construction familiale des migrants sont souvent manquantes. La parole est rarement accordée aux migrants et à leur famille aussi bien dans la recherche que dans le débat politique. Cependant, des preuves démontrent que l'impact de la migration des parents sur leurs enfants est influencé par plusieurs facteurs extérieurs. Il ne s'agit pas uniquement des moyens financiers à disposition des migrants et de leurs enfants, mais aussi de leur régime de déplacement et de visa, de leurs conditions d'emploi, de leur accès et de leur utilisation des TIC, du soutien apporté aux proches aidants dans le pays d'origine par la famille étendue, la communauté, le gouvernement, etc.

Tout d'abord, il est généralement reconnu que les transferts de fonds jouent un rôle important pour les familles des travailleurs migrants restées dans le pays d'origine. Une part importante de ces fonds est allouée à l'éducation des enfants. Cependant, certains migrants sont si peu payés qu'il leur est très difficile de faire des économies. D'autres éléments tels que la protection sociale contre les accidents du travail, l'assurance santé ou le prix des transactions bancaires ont un effet sur les transferts de fonds reçus par les familles.

Souvent, la pression d'économiser de l'argent force les migrants à éviter de voyager et de rendre visite à leur famille. Pour certains d'entre eux, il est difficile de négocier un congé, même de courte durée. Dans les programmes de migration circulaire mis en place par quelques pays, la possibilité de rentrer est même contractuellement exclue. Dans d'autres pays, le droit à la résidence permanente ou de longue durée peut être perdu si la personne migrante passe six mois ou plus à l'extérieur du pays, quelles que soient les raisons familiales qui justifient cette absence. La position des migrants en situation irrégulière est encore plus complexe, car ils ne peuvent rentrer librement. Dans la plupart des États qui ne sont pas encore partie à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, la protection des migrants est régie uniquement par le droit national, qui est majoritairement inadaptée.

### **Répercussions sur les relations parents-enfants**

L'argent et les régimes de visas compliquent la situation des familles qui voudraient rejoindre les migrants dans leur pays de destination. Les liens entre les parents migrants travaillant à l'étranger et leurs enfants restés dans leur pays d'origine s'en trouvent affaiblis. Dans des pays tels que les Philippines, le Mexique, la Bolivie, la République Dominicaine, la Moldavie, le Tadjikistan, le Kirghizstan, l'Ouzbékistan et la Roumanie, bon nombre d'enfants sont laissés aux soins d'un autre membre de leur famille suite à la migration des parents. Les preuves indiquent que l'effet de cette situation sur les enfants varie selon la personne à qui ils sont confiés et selon le soutien apporté à cette personne et aux enfants par la famille étendue et la communauté. Les enfants sont parfois laissés à eux-mêmes, sans adulte pour prendre soin d'eux, ou sous la surveillance d'adultes trop âgés et incapable de bien s'en occuper (p.e. leurs grands-parents). Dans ce cas les filles peuvent souffrir d'une surcharge de travaux ménagers alors que les garçons peuvent se voir obligés de travailler pour compléter les fonds envoyés par leurs parents, s'il y en a. Des cas de négligence de la part des personnes s'occupant de ces enfants ont été rapportés et les parents absents sont tenus pour responsables des problèmes de délinquance juvénile et de drogues et des cas de relations sexuelles pré-nuptiales.

Ces enfants ont une attitude de plus en plus querelleuse et éprouvent des difficultés à développer des amitiés saines avec d'autres enfants. Dans certains cas, leurs résultats scolaires baissent et ils finissent par abandonner l'école. Ils en viennent parfois à considérer leurs parents uniquement comme une source d'argent et de cadeaux et perdent leur intérêt pour le travail.<sup>[6]</sup>

### **Soutenir les parents migrants et leurs enfants fait une différence**

Il a cependant été montré que les institutions, programmes et services développés par les gouvernements et autres parties prenantes peuvent jouer un rôle important dans le soutien apporté aux personnes qui s'occupent des enfants et dans la promotion de la protection et du bien-être des enfants. Si elle ne compense pas l'absence physique au quotidien, l'utilisation des TIC par l'enfant resté dans le pays d'origine et le parent migrant peut aider à maintenir les liens familiaux et devrait être facilitée. Des preuves naissantes montrent que lorsque l'enfant resté dans le pays d'origine et la personne qui s'occupe de lui reçoivent assez de soutien, il n'y a pratiquement aucune différence entre l'état de santé et de bien-être des enfants de parents migrants et les autres.<sup>[7]</sup>

Enfin, il existe encore moins de preuves concernant les effets que la séparation d'avec leurs familles et leurs enfants a sur le bien-être, la productivité au travail et la vie sociale des travailleurs migrants. Il est cependant très probable que ces effets existent bel et bien. L'écrivain suisse Max Frisch a écrit à propos des travailleurs invités arrivés en Europe dans les années 1970 « nous avons demandé des travailleurs et nous avons eu des êtres humains. »

<sup>[6]</sup> Voir J. Costachi, « What are the characteristics, behaviours and problems for children with families? Case stories: Central Asia » et V.Cruz, « 'Thinking Globally and Acting Locally' Children left behind: Their experience in Americas », dans Doha International Family Institute, QSCIENCE, Volume 13, Family, Migration and Dignity Special Issue, disponible sur: <http://www.qscience.com/toc/qproc/2013/1>

<sup>[7]</sup> Ibid., Maruja, A.B. Asis, « Looking after the left-behind families of overseas Filipino workers: The Philippine experience »



**Remerciements** : Ces documents relais ont été rédigés par Lisa Myers, Mirela Shuteriqi et Ignacio Packer pour Terre des Hommes [www.terredeshommes.org](http://www.terredeshommes.org) et la campagne Destination Inconnue [www.destination-unknown.org](http://www.destination-unknown.org). Nous remercions tous les représentants du large éventail d'organisations qui ont partagé avec nous leurs commentaires pertinents et alimenté les discussions ayant mené à la préparation de ces documents initiaux. Les discussions se poursuivront au cours des Journées de la société civile (et par la suite) afin de renforcer les efforts d'intégration d'une perspective fondée sur les droits de l'enfant, la migration et le développement dans le Plan d'action pour la collaboration, établi sur 5 ans.

**Disponible en :** anglais (version originale), français et espagnol. **Donateurs :** Fondation Oak et Terre des Hommes | © Creative Commons